

Conseil syndical du 23 juin 2016

Monsieur Bernard GUILLEMET Président

Rapport n° 15

Objet : Rapport d'observations définitives de la CRC pour les exercices 2005 et suivants

La chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté a communiqué par courrier en date du 23 mars 2016, parvenu au SMTC le 29 mars dernier, le rapport comportant les observations définitives arrêtées par ses soins sur la gestion du SMTC concernant les exercices 2005 et suivants.

Ces observations abordent successivement les points suivants :

- Présentation du SMTC
- La gouvernance
- L'objet et les compétences
- Le cadre général d'Optymo
- Analyse financière et fiabilité des comptes
- · Les ressources humaines
- Le modèle d'exploitation du service public de transport en commun à Belfort
- L'ALS

Globalement, la gestion est bien menée. Quelques éléments demandent à être corrigés et le SMTC en prend acte pour évoluer en ce sens.

Conformément à l'article L.243-5 du code des juridictions financières, ces observations sont communiquées à la date de la plus proche réunion du Conseil syndical. Il a fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à débat.

La forme ayant été respectée, le Président invite les élus du conseil syndical à débattre de son contenu.

Le Président, Bernard GUILLEMET

